



Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Calvados

**COMPTE RENDU DU PROCES VERBAL
MODIFICATION DE 2 ARTICLES DU STATUT**

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Calvados, en date du 17 septembre 2021,

Suite à l'assemblée Générale de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Calvados, en date du 02 octobre 2021, à Ouistreham,

Il est proposé aux adhérents une modification des statuts pour permettre l'organisation des prochaines élections prévues au mois d'avril 2022.

Le PUD rappelle que précédemment l'ensemble des administrateurs de l'UDSP14 était sortant en une fois tout les 4 ans, les élections étaient sectorisées par groupement territorial. L'article voté en 2019 prévoit le renouvellement par moitié du CA tout les 6 ans.

Dans la nouvelle proposition, les élections seraient départementales tout en conservant les catégories.

Validé à l'unanimité des présents, voici la modification de 2 articles :

- **Article 09 (modification partielle de l'article concernant les membres actifs)**

[...]

↳ **Les membres actifs :**

Ancienne version :

Ce sont les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en activité, à jour de leurs cotisations annuelles.

Nouvelle version :

Ce sont les sapeurs-pompiers affectés au corps départemental des sapeurs-pompiers du Calvados ainsi que les Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS) du SDIS du Calvados à jour de leur cotisation.

[...]

- **Article 14 (remplacement intégral)**

Ancienne version :

Les listes électorales sont composées :

1°) Pour chacun des Groupements Territoriaux du SDIS du CALVADOS, (EST / CENTRE / OUEST).

Deux chefs de centre ou deux officiers + deux suppléants

Deux sous-officiers + deux suppléants

Deux hommes du rang + deux suppléants

2°) Chacun des collègues sapeurs-pompiers doit être représenté.

3°) Peuvent présenter leur candidature à l'élection des membres du Conseil d'administration de l'UDSP14, les sapeurs-pompiers en activité à la date des élections, à jour de leur cotisation pour l'année en cours et justifiant d'au moins 4 années d'adhésion à l'UDSP14, dont les deux dernières années précédant cette élection.

A titre exceptionnel et au vu d'un dossier dûment argumenté, seul le Conseil d'administration de l'UDSP14 en exercice, pourra accorder une dérogation à ces obligations.

Nouvelle version :

L'élection des membres actifs du Conseil d'Administration se déroule à bulletin secret lors d'un scrutin plurinominal catégoriel avec panachage, à un seul tour.

Peuvent présenter leur candidature à l'élection des membres du Conseil d'administration de l'UDSP14, les membres actifs justifiant d'au moins 4 années d'adhésion à l'UDSP14, dont les deux dernières années précédant cette élection à la date de clôture de la liste électorale. A titre exceptionnel et au vu d'un dossier dûment argumenté, seul le Conseil d'Administration de l'UDSP 14 en exercice, pourra accorder une dérogation à ces obligations.

Sont ainsi élus tous les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix, jusqu'à concurrence du nombre de sièges en élections dans chaque catégorie.

Les élections sont départementales.

Quatre catégories distinctes sont définies et se répartissent 38 sièges :

Catégorie	Nombre de sièges à pourvoir
Officiers et chefs de centre	12
Sous-officiers	12
Hommes du rang	12
PATS (non SPV)	2

Les candidatures doivent être reçues 7 jours calendaires avant la date du scrutin. A cette même date, la liste électorale, composée des membres actifs majeurs, sera arrêtée.

Par ailleurs, le groupe de travail va continuer ses travaux de façon à finaliser la sortie d'un statut complet (en prenant en compte les dernières modifications).

CF ~~=~~ B5 @G ~~=~~ Bv

Fait pour valoir de droit

Caen, le 04 octobre 2021

Le Capitaine Patrick BLANCHET
Président de l'UDSP 14

L'ADC Yannick CHAUVET

Le Capitaine Alain BOURGE

Le Sergent Lucille STREBEL

Le Capitaine François GAILLARD

Le Sergent-Chef Eric DORANLO

L'ADC Michael BONNO

L'Adjudant Anthony DESRAME